



Revalorisation indemnitaire des personnels administratifs : la FNEC FP-FO ne cautionnera pas la misère

Comme l'ensemble des organisations syndicales de l'Education nationale représentatives, Force Ouvrière est invitée le 22 juin au ministère pour un groupe de travail relatif à la Revalorisation indemnitaire de la filière administrative en 2023.

Le document de travail se résume ainsi : zéro euro pour les Attachés, zéro euro pour les SAENES et ... 675 euros (montant brut) pour les ADJAENES. Et toujours rien pour les personnels ITRF qui deviennent les éternels oubliés de la politique indemnitaire de notre administration ! Et toujours rien pour les personnels des services Jeunesse et Sports intégrés à marche forcée dans les DSDEN et les rectorats de région académique !

Cette mesure indigne s'inscrit pleinement dans le plan de requalification de la filière administrative que FO, comme la majorité des organisations syndicales, a refusé de valider et signé en septembre 2021 par l'UNSA, la CFDT et le SNALC.

Avant même la convocation d'un groupe de travail pour le 22 juin, le ministère a informé les organisations syndicales signataires du plan de requalification pluriannuel dans le cadre d'un comité de suivi. Ce comité de suivi est réservé par le ministère aux organisations syndicales minoritaires qui ont pactisé avec Blanquer en septembre 2021 et exclut les organisations syndicales qui ont refusé de signer, au mépris de la démocratie sociale.

Avant même la convocation de ce groupe de travail, FO, comme l'ensemble des collègues, a pris connaissance de ces décisions indignes par une communication du syndicat A&I UNSA qui se plaint aujourd'hui du contenu des mesures validées avec Blanquer ! Il est vrai qu'il est bien compliqué aujourd'hui d'expliquer aux collègues que les revalorisations « significatives » promises à grands coups de communiqués syndicaux se résument à zéro euro pour la majorité d'entre eux dans un contexte où l'inflation explose.

Vous trouverez ici le courrier adressé en septembre 2021 par la FNEC FP-FO à Blanquer pour expliquer notre refus de signer. Une fois de plus, nos analyses étaient justes. Les collègues n'ont vu venir ni les revalorisations salariales ni les requalifications massives promises. Cerise sur ce gâteau indigeste, ce plan consacre des IFSE différents selon l'académie d'exercice des missions, le ministère affiche désormais des montants étiquetés « Ile-de-France » et « Hors Ile-de-France » avec des écarts considérables !

FO rappelle ses positions : profondément attachée aux cadres nationaux garants de Services publics pour tous, agents et usagers, Force ouvrière n'apportera jamais sa caution aux projets de territorialisation de l'Ecole républicaine et de mise en concurrence des personnels entre eux.

Pour Force ouvrière, les revendications salariales sont claires : le point d'indice doit être revalorisé sans contrepartie pour garantir un rattrapage à tous les personnels, titulaires et contractuels, quel que soit leur corps, quelles que soient leurs missions, quel que soit leur lieu d'affectation. Ce que nous revendiquons, ce ne sont pas des revalorisations des régimes indemnitaires, nous exigeons des mesures indiciaires significatives (qui entrent dans le calcul du montant de la pension de retraite contrairement aux IFSE).

C'est aussi pour toutes ces raisons que la FNEC FP-FO revendique l'abandon du « pacte » pour les enseignants. Notre statut de fonctionnaire d'Etat implique que chaque euro de revalorisation doit profiter à tous les personnels !

Refusant de faire la charité pour les collègues, FO ne participera pas au groupe de travail du 22 juin. Le ministre continue de se moquer des personnels, ce sera sans nous !

La FNEC FP-FO revendique :

- **L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% et l'ouverture de négociations salariales pour rattraper les pertes subies depuis 2000 à hauteur de 27,5%.**
- **L'ouverture de négociation sur la grille indiciaire.**
- **L'augmentation pour tous (personnels administratifs, ITRF, santé et sociaux) de l'IFSE au taux le plus haut pratiqué dans la Fonction publique et à terme l'intégration de l'IFSE dans la grille indiciaire.**
- **Un vrai plan de requalification de C en B et de B en A, immédiat.**